

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 5020142

N/REF : 17/02/2025 11H01 C:264504 I:36141

V/Email reçu le Lundi 17/02/2025 a 11H01

TORELLI

**31 RUE HENRI DUNANT
38100 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 31 DUNANT
31 RUE HENRI DUNANT
38100 GRENOBLE

Fontaine, le 19 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLÉE 31 DUNANT - 2E ÉTAGE - INTERPHONE 7 - MME TORELLI 04 76 21 02 15

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SUR RADIATEUR DE LA CHAMBRE
LA DAME NE PEUT PAS FERMER SON RADIATEUR SINON CELUI-CI FUIT

Donneur d'ordre : Mme TORELLI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 17/02/2025 A 14H45:

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME.TORELLI AU 2 EME ÉTAGE.

FUITE D'EAU AU NIVEAU DU ROBINET DE DÉPART RADIATEUR CHAMBRE (HORS SERVICE).

COUPURE ALIMENTATION DÉPART ET RETOUR CHAUFFAGE DEPUIS LA CHAUDIERE ET LE REMPLACEMENT DU ROBINET DÉPART.

RACCORDEMENT

REMISE DE L'EAU

CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ ET BON FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

CONSTAT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.

La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 17/02	1	73,82	147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45	39,45
1,00	Robinet radiateur dn 3/8	1	28,15	28,15
TOTAL H.T.				215,24
T.V.A. a 20,00%				43,04
TOTAL T.T.C.En EURO				258,28

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN